

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le sept décembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de BRU, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel des séances, après convocation légale, sous la présidence de Alain GERARD - Maire.

Présents : MM. BLAISE Jennifer, BOULAY Antoine, BOULAY Gabriel, CHERRIER Eric, CRESSENT Cyrille, DETELA Carole, GEORGE Christian, GERARD Alain, HENRY Christophe, MANGIN Olivier, ROBIN Patrice.

Absents : M. DEMANGE Claude

Démission de monsieur Cyril AUBRY

Le Maire informe le conseil municipal de monsieur Cyril AUBRY qu'il regrette et le remercie pour sa présence assidue parmi nous, saluer son dévouement, son implication et son esprit de service.

Election du secrétaire de séance

M. BOULAY Gabriel a été élu secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil du 12 octobre 2015

Le compte rendu de la réunion du conseil municipal est adopté à l'unanimité.

Schéma Départemental de Coopération Intercommunale

Délibération 2015_063

La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la république, dite loi NOTRe prévoit, notamment, en matière d'intercommunalité :

- Le relèvement du seuil minimal de population des établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre ;
- La cohérence spatiale des EPCI à fiscalité propre ;
- L'accroissement de la solidarité territoriale ;
- La réduction des syndicats intercommunaux.

Dans le cadre de la mise en œuvre de cette réforme, le préfet est chargé d'élaborer un schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI). Ce document est destiné à servir de cadre de référence à l'évolution de la carte intercommunale dans chaque département.

Ce projet de schéma a été présenté à la commission départementale de coopération intercommunale, lors de sa séance du 23 octobre.

Conformément aux dispositions de l'article L5210-1-1 IV du code général, ce projet de schéma est adressé pour avis aux conseils municipaux des communes et aux organes délibérants des établissements publics de coopération intercommunale et des syndicats mixtes concernés par les propositions de modification de la situation existante en matière de coopération intercommunale.

Les assemblées délibérantes se prononcent dans un délai de deux mois à compter de la notification. A défaut de délibération dans ce délai, celle-ci est réputée favorable.

A l'issue de cette consultation, le projet de schéma ainsi que l'ensemble des avis des assemblées délibérantes seront transmis pour information à la CDCI qui disposera alors d'un délai de trois mois pour adopter le schéma.

Considérant que la commune de Brû est concernée par le projet de schéma qui prévoit le maintien du périmètre de la communauté de communes de la région de Rambervillers,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- émet un avis favorable au projet présenté.

Répartition complémentaire du fonds d'amorçage

Délibération 2015_064

Monsieur le maire donne lecture aux membres du conseil municipal de la délibération n° 2015-03 du Conseil Communautaire de la 2C2R, en date du 21 janvier 2015, relative à la répartition du fonds d'amorçage et de la délibération du conseil municipal n° 2015_023 du 30 mars 2015.

La délibération 2015_023 ne prenait pas en compte l'acompte versé sur l'exercice 2014 par l'Agence de Services et de Paiement pour le fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaire 2014-2015.

Considérant les frais engagés par la communauté de communes (mise en place d'une heure de Nouvelles Activités périscolaires par enfant et par semaine), Monsieur le Maire propose donc de fixer les modalités de remboursement comme suit :

- Remboursement de 25% du fonds d'amorçage à la 2C2R
- Engagement de la commune à ne pas demander le remboursement des charges (chauffage, eau, électricité, ménage, ...) liées à la mise à disposition des locaux à la 2C2R dans le cadre des NAP.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- accepte de reverser en complément des 990 € versés au titre des 25 % du solde du fonds d'amorçage perçu sur l'exercice 2015, la somme de 495 € représentant 25% de l'acompte du fonds d'amorçage perçu sur l'exercice 2014,
- dit que la commune s'engage à ne pas demander le remboursement des charges (chauffage, eau, électricité, ménage, ...) liées à la mise à disposition des locaux à la 2C2R dans le cadre des NAP.

Frais d'étude sur le projet aménagement des VC3, VC 103 et 103 bis

Décision modificative de crédits N° 7

Délibération 2015_065

Nous avons en 2013 sollicité la société Pro Concept pour réaliser un avant Projet sur l'aménagement routier des VC 3, VC 103 et 103 bis, plus communément appelées rue de Baccarat et route d'Anglemont.

Ce projet a été abandonné pour permettre de réaliser la mise aux normes des installations d'assainissement non collectif de la commune ;

Il convient cependant de régler la société Pro concept pour son travail, réutilisable lorsque nos finances nous permettrons de reprendre ce dossier. il est nécessaire de voter les crédits supplémentaires et/ou de procéder aux réajustements des comptes et d'approuver les décisions modificatives suivantes et donc de procéder au transfert de crédits suivants :

FONCTIONNEMENT :		DEPENSES	RECETTES
61523	Entretien voies et réseaux	-3000.00	
023	Virement à la section investissement	3000.00	
TOTAL :		0.00	0.00
INVESTISSEMENT :		DEPENSES	RECETTES
2031	Frais d'études	3000.00	
021	Virement de la section fonctionnement		3000.00
TOTAL :		3000.00	3000.00

Le Maire invite le Conseil Municipal à voter ces crédits.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, vote en dépenses les suppléments de crédits compensés par les plus-values de recettes indiquées ci-dessus.

Contrat d'entretien de l'éclairage public

Délibération 2015_066

Le Maire expose au Conseil Municipal que le contrat d'entretien de l'éclairage public est arrivé à échéance.

Il donne lecture de la proposition de renouvellement de son contrat par l'entreprise MANGENOT de Saint Maurice sur Mortagne.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer ce contrat.

Déneigement

Délibération 2015_067

Le conseil municipal,

par 10 voix pour (Messieurs Antoine et Gabriel BOULAY n'ont pas pris part au vote)

après en avoir délibéré,

attribue le déneigement pour l'hiver 2014/2015 au GAEC Boulay au tarif suivant :

- Tarif horaire de nuit (de 22 h à 6h) et dimanche et jours fériés : 45,00 € HT,
- Tarif horaire de jour : 40,00 € HT

précise que la VC 114 (dite du Vieux Chemin de Brû) et les VC 103 et 103 bis (dite route d'Anglemont) ne seront pas déneigées,

Sur proposition de M. Gabriel Boulay, il est décidé de procéder aux réparations nécessaires de la saleuse au printemps.

Mise aux normes des installations communales d'assainissement Non Collectif

Délibération 2015_068

Le Maire rappelle au conseil municipal le dossier relatif à la réhabilitation des assainissements non collectifs sur le territoire communal.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

Trois installations communales sont concernées comme récapitulées dans le tableau ci dessous :

Installation concernée	Prévision chiffrée des travaux	Subvention estimée	Reste à charge estimé
Presbytère	10 656,00 €	7 837,20 €	3 358,20 €
Ecole et logement	21 093,60 €	14 765,00 €	6 328,60 €
Mairie et salle polyvalente	43 939,20 €	30 757,00 €	14 078,00 €
	75 688,80 €	52 909,20 €	23 764,80 €

Le conseil municipal,
après en avoir délibéré
décide la réalisation de ces travaux,
autorise le maire à signer les annexes aux conventions,
décide l'inscription des crédits nécessaires au budget 2016.

Transport scolaire : remboursement du coût du transport pour un élève scolarisé à Epinal.

Délibération 2015_069

Le Maire informe le conseil municipal qu'il a été saisi d'une demande de remboursement des frais de transport scolaire par la famille WALCZAK. Sa fille Ophélie est actuellement scolarisée en 3^{ème} DP (détermination professionnelle) à Epinal, cette classe n'existant pas à Rambervillers.

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Décide de rembourser les frais de transport scolaire de mademoiselle Walczak Ophélie, scolarisée à Epinal en 3^{ème} DP, sur présentation de la carte munie des deux vignettes.

Le montant du remboursement sera le même que celui qui est accordé aux élèves fréquentant les collèges de Rambervillers.

Rapport sur l'eau

Délibération 2015_070

Le Maire donne lecture au Conseil Municipal le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau potable transmis par le Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers, sur le prix et la qualité de l'eau potable, conformément à l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur Patrice Robin, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers n'a pas pris part au vote.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants, approuve le rapport annuel 2014 sur le prix et la qualité de l'eau potable

Réserve incendie au Bois de Brû : convention

Délibération 2015_071

Le Maire explique au conseil municipal qu'une réserve incendie existe pour protéger la ferme du Tonnerot. Cette réserve s'étant envasée, il convient de procéder à un curage.

Monsieur lochum, propriétaire occupant se propose de réaliser lui-même les travaux de curage, la commune prenant en charge la facture relative à la location de la pelleuse.

A cet effet, une convention précisant le partage des responsabilités et des charges des uns et des autres a été préparée.

Le Maire donne lecture de ce projet de convention.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des votants,
autorise le maire à signer cette convention.

Dissolution du CCAS

Délibération 2015_072

Le maire expose au conseil municipal que :

En application de l'article L.123-4 du code de l'action et des familles, le centre communal d'action sociale (CCAS) est obligatoire dans toute commune de 1 500 habitants et plus. Il est désormais facultatif dans toute commune de moins de 1 500 habitants. Il peut être ainsi dissous par délibération du conseil municipal dans les communes de moins de 1 500 habitants.

Cette possibilité est issue de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République, dite loi NOTRe.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

Lorsque le CCAS a été dissous, une commune :

- soit exerce directement les attributions mentionnées au code de l'action sociale et des familles auparavant dévolues au CCAS ainsi que celles en matière de demande de RSA et de domiciliation.
- soit transfère tout ou partie de ces attributions au CIAS lorsque la communauté de communes est compétente en la matière.

Vu l'article L.123-4 du code de l'action sociale et des familles,

Vu que la commune compte moins de 1500 habitants et remplit ainsi les conditions du code de l'action sociale et des familles,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de dissoudre le CCAS.

Cette mesure est d'application au 31 décembre 2015.

Les membres du CCAS en seront informés par courrier. Le conseil exercera directement cette compétence.

Le budget du CCAS sera transféré dans celui de la commune.

Règlement pour le façonnage du bois de chauffage

Délibération 2015_072

Monsieur Olivier Mangin, deuxième adjoint en charge de la forêt, présente au conseil municipal le projet de règlement pour le façonnage du bois de chauffage.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, valide ce règlement.

Informations diverses

Le maire présente le compte rendu du conseil communautaire du 28 octobre 2015.

Questions diverses

➤ Paratonnerre :

Suite aux diverses propositions, la Société Alsacienne de Paratonnerres est retenue pour les travaux liés à la réparation de la ligne de façade au prix de 1 200 € TTC.

➤ Robinet thermostatiques à l'école

Suite aux diverses propositions, l'entreprise Helle Olivier est retenue pour la pose de robinets thermostatiques à l'école au prix de 2 691,18 € ;

➤ Illuminations

Seules seront installées les illuminations mises en place par nos soins (mairie et salle polyvalente) à cause du prix trop élevé de mise en place et d'enlèvement de l'ensemble des illuminations.

➤ Face Alu :

Monsieur Robin informe le conseil d'une demande d'autorisation de sortie de poids lourds rue de la Préfecture.

Les contacts sont pris avec la police de l'eau pour le rebouchage du canal.

Lorsque la société Face Alu présentera un dossier abouti, la commune se rapprochera de l'AGENCE Technique départementale et des services de la DDT pour avis. Une évolution du plan de circulation sur les voies communales sera aussi envisagée.

➤ Trottoir rue de Jeanménil :

Le conseil municipal émet un avis favorable à la demande de monsieur Roger Bilot qui souhaite mettre à ses frais de l'enrobé sur le trottoir devant sa propriété.

➤ Plan Vigipirate :

Les portes de l'école (ruelle et préau) et celle de l'entrée de la salle des fêtes pour la garderie doivent être fermées. Des devis sont demandés pour la mise en place d'un visiophone et d'une ouverture à distance.

➤ Aménagement de la place

Un débat est lancé sur l'aménagement de la place avec la mise en place de mobilier urbain, d'un cheminement piéton et de places de stationnement matérialisé.

Suite à diverses propositions, un plan sera présenté lors du prochain conseil municipal.

➤ Stage Christopher BILOT

Le maire informe le conseil municipal que sur proposition de la mission jeunes, monsieur Christophe Bilot est accueilli pour trois semaines en stage non rémunéré par la commune.

➤ RPI

Le maire informe le conseil municipal qu'au vu de baisses d'effectifs à venir, sur proposition de madame Céline Lainte, maire de saint Benoit la Chipotte, une réunion rassemblant les maires de Autrey, Brû, Housseras, Jeanménil et Saint Benoît la Chipotte est programmée le 18 janvier. Cette réunion doit permettre d'évoquer la possibilité de mise en place d'un regroupement Pédagogique Concentré.

➤ Débouchage des égouts rue de Lorraine, Rue Nicole

Monsieur Patrice Robin demande l'avis du conseil municipal pour l'intervention d'un camion hydro cureur afin de procéder au débouchage d'égouts. Avis favorable unanime du conseil municipal.

Compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 07 décembre 2015

➤ **Piquetage**

Le maire informe le conseil municipal que 20 réunions de piquetage ont été réalisées à ce jour, pour l'assainissement non collectif. Les premiers travaux sont programmés en février.

➤ **Décharge « communale »**

Le maire souhaiterait proposer aux habitants, dans le cadre de la réalisation de leurs travaux d'assainissement non collectif un site pour déposer les matériaux inertes. Il est envisagé de les déposer dans l'ancienne carrière dite communale. Cette carrière appartient en fait à plusieurs propriétaires privés et se trouve dans le périmètre rapproché de protection des sources.

La police de l'eau contactée par monsieur patrice Robin, Président du Syndicat Intercommunal des Eaux de la Région de Rambervillers conseille au Syndicat d'acheter ces terrains sur lesquels tous les travaux sont soumis à demande d'autorisation avant d'autoriser le remblaiement de cette carrière.

➤ **Elagage des arbres rue du Moulin**

Monsieur Christophe Henry se rapprochera des services d'EDF pour solliciter le dégagement de ces arbres par la dite société.

➤ **Saule : en attente d'un devis**

Monsieur Patrice Robin informe le conseil qu'il est toujours en attente d'un devis pour l'abattage du saule en bordure du ruisseau, rue de Lorraine.

➤ **Piano à la cuisine**

Monsieur Eric Cherrier précise qu'il est parfois difficile d'allumer le gaz du piano à la cuisine. Selon lui, c'est lié à l'arrivée du gaz.

Contact sera pris avec monsieur Helle.

Pose d'un Demander à Olivier de revoir l'arrivée de gaz sur le piano à la cuisine.

➤ **Porte intérieure d'accès à la salle des fêtes**

La pose d'un ferme porte automatique est programmée.

➤ **Bulletin et vœux à la population**

La distribution du bulletin est prévue le samedi 19 décembre.

Tous les conseillers sont invités à participer aux vœux de la municipalité à la population le dimanche 10 janvier.

➤ **Prochain conseil municipal**

Il est programmé le lundi 25 janvier 2016.

Fin de la réunion à 22 heures.